

## ARRÊTÉ MUNICIPAL NO. 264

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi sur les municipalités, L.R.N.B. 1973, c M-22, le conseil municipal de la ville de Caraquet adopte un

### **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ ÉTABLISSANT UNE COMMISSION CULTURELLE POUR LA VILLE DE CARAQUET**

#### **OBJET**

1. Le présent arrêté a pour objet de modifier les articles 1 et 8 de l'arrêté municipal no. 138, ci-après « l'arrêté », afin d'y ajouter certains éléments et de modifier certaines des dispositions relatives à la composition de la commission.

#### **MODIFICATIONS**

2. L'article 1 b) de l'arrêté est abrogé et remplacé par ce qui suit :  
« Politique culturelle » désigne un document intitulé « Politique culturelle – Ville de Caraquet » tel qu'adopté par le conseil et portant le numéro de référence 2010-389 dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 juillet 2010 et toutes ses modifications y apportées.
3. L'article 8 de l'arrêté est abrogé et remplacé par ce qui suit :
  - I. La commission est composée de la façon suivante :
    - a) - Le Maire de la municipalité
    - b) - Un (1) conseiller municipal responsable de dossier nommé par le maire
    - c) - Le directeur général de la Ville qui agit comme secrétaire- trésorier de la Commission culturelle
    - d) - Un minimum de deux (2) représentants de la communauté culturelle
    - e) – Trois représentants de la communauté

La nomination des membres de la Commission sera approuvée par une résolution du conseil municipal de la Ville de Caraquet


PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : 19 juillet 2010

DEUXIÈME LECTURE (par son titre): 19 juillet 2010

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : 26 juillet 2010

TROISIÈME LECTURE (par son titre)  
et adoption : 26 juillet 2010

  
Antoine Landry, maire

  
Marc Duguay, secrétaire municipal

*This instrument purports  
to be a copy of the original  
registered as filed in the  
Clonchester County  
Registry Office New Brunswick*

*Exemplaire présentée en vertu  
copie conforme à l'instrument  
enregistré au dépôt au  
niveau d'enregistrement du  
comté de Clonchester, Nouveau  
Brunswick*

29026334  
Number: 270

28 juillet 2010  
Date